

L'unanimité est telle sur ce point, qu'il aurait suffi de quelques instants pour voter une résolution énergique qui aurait produit plus d'effet sur nos gouvernants que l'action isolée de chacune de nos Chambres de Commerce.

Cette observation faite, nous ne pouvons que féliciter les délégués présents; leur travail de lundi portera ses fruits au grand avantage du Canada, en général, et de notre province, en particulier.

Voici les noms des chambres de commerce et de leurs délégués :

Chambre de Commerce du District de Montréal : MM. Jos Contant, président, J. X. Perreault, L. E. Morin, sr., L. E. Morin, jr., L. J. Boivin, J. O. Joseph, C. R., D. Parizeau, M. A. L. Guillaume Boivin, Alph. Racine, Chas. Desmarteau, Vte. de la Barthe, D. Masson, L. J. A. Surveyer, C. P. Chagnon, V. Hudson, H. Catelli, H. A. A. Brault, Art. Gagnon.

Montreal Board of Trade : MM. Chs Chaput et Hy. Miles.

Montreal Corn Exchange : M. Alex. McFee.

Chambre de Commerce de Québec : MM. E. H. Dupré, Vice-Président et N. Levasseur, secrétaire, représentant également les Chambres de Commerce de Fraserville et de Lévis.

Chambre de Commerce de Trois-Rivières : MM. W. E. Lajoie, Président, Geo. Baker et R. W. Williams.

Chambre de Commerce de St-Hyacinthe : MM. E. H. Richer et T. Ducloux.

Chambre de Commerce de Sorel : MM. L. T. Trempe, président, et W. L. M. Désy, secrétaire.

Chambre de Commerce de Joliette : M. P. E. McConville, président.

Chambre de Commerce de Valleyfield : M. Thos. Préfontaine, jr, président.

Chambre de Commerce de Sherbrooke : par la Chambre de Commerce de Montréal, savoir M. L. E. Morin, jr.

Chambre de Commerce de St-Jean : MM. Jos. Lavoie et D. Godin.

Chambre de Commerce de Percé, comté de Gaspé : MM. J. W. Windsor et P. Ganon.

La séance est ouverte par M. Jos. Contant, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, qui souhaite la bienvenue aux délégués et exprime l'espoir que l'assemblée convoquée dans un but commercial saurait mener à bien et résoudre promptement les questions qui lui ont été soumises pour le plus grand bien des intérêts vitaux du pays.

Après lecture des lettres de convocation la session est déclarée ouverte et M. Jos. Contant appelle la première question inscrite à l'ordre du jour.

MM. Dupré, de Québec, propose, secondé par MM. Chs. Chaput et Hy. Miles que M. Jos. Contant soit élu président de la convention, la proposition est adoptée. Sont ensuite élus : MM. E. H. Dupré et Hy. Miles, vice présidents et S. Coté, secrétaire.

Après quelques minutes d'ajournement, le comité est formé comme suit, sur proposition de M. J. O. Joseph, C. R. et N. E. Lajoie : MM. N. Levasseur, pour Québec ; Chs Chaput pour le Board of Trade ; L. T. Trempe pour Sorel ; L. E. Morin, sr, pour Sherbrooke ; Geo Balcer pour Trois-Rivières ; J. X. Perreault pour la Chambre de Commerce District de Montréal ; Jos. Lajoie pour St-Jean ; E. H. Richer pour St-Hyacinthe ; P. E. McConville, pour Joliette ; N. Levasseur pour Lévis et Fraserville ; Alex McFee, pour le Montreal Corn Exchange et Thos Préfontaine pour Valleyfield.

M. Contant prit la présidence et appela l'attention de la convention sur la question d'un tarif préférentiel entre la Grande Bretagne et ses colonies. M. Perreault, secondé par M. J. Ducloux, présenta la motion suivante :

Résolu : " Que, pour donner plus d'extension aux échanges et à la consommation des produits principaux indigènes dans toutes les parties de l'Empire britannique, un droit différentiel de 5 p.c. devrait être adopté par le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux en faveur des articles indigènes en opposition à la marchandise étrangère importée."

Une courte discussion suivit ; y prirent part : MM. Morin, sr., Miles Chaput, Dupré, McFee, Levasseur, Parizeau, Brault et Trempe. Tous soutinrent qu'il est impossible d'établir un droit préférentiel, par suite des récriminations que les autres pays ne manqueraient pas de faire.

M. Perreault consentit à modifier sa motion et à retrancher la mention du 5 p.c. La résolution ainsi modifiée, est adoptée à l'unanimité.

On décide ensuite que les délégués au congrès de Londres devront favoriser tout projet tendant à amener l'uniformité dans les connaissements pour tous pays. L'assemblée a voté en faveur de l'abolition des droits de phares des côtes d'Angleterre. On a ensuite ajourné à deux heures.

Après l'ajournement, M. Morin a

proposé, secondé par M. Parizeau : " qu'instruction soit donnée aux délégués des Chambres de Commerce de la Province de Québec, de s'opposer à toute proposition tendant à l'obtention d'un tarif préférentiel par le moyen d'une union commerciale ou d'un " Zollverein," ce qui serait préjudiciable aux intérêts du Canada et aux droits déjà existants dans notre pays."

Cette motion est adoptée par l'assemblée.

Sur l'item des chemins de fer à voie étroite, M. McFee a exprimé l'opinion que comme la mère-patrie en favorise la construction dans plusieurs de ses colonies, et principalement dans le Sud de l'Afrique, il est permis de supposer que le Canada, demandant le même privilège, l'Angleterre se rendrait à cette demande.

M. J. Haynes a montré les inconvénients qu'offrirait ces chemins de fer au Canada dont la situation économique diffère des colonies mentionnées ; un tel système de chemins ne pourrait être d'utilité ici que pour des intérêts purement locaux et de peu d'importance.

MM. Levasseur et Perreault se prononce aussi contre l'adoption de ce système. Finalement, l'assemblée décide de favoriser la construction de ces chemins de fer, pour le transport des produits agricoles dans les campagnes.

On passe ensuite à la question de l'éducation commerciale, question qui soulève une très longue discussion. Il serait nécessaire de commencer par le commencement en payant mieux les instituteurs ; ce serait le moyen d'attirer dans l'enseignement des jeunes gens instruits qui s'en éloignent faute d'un traitement commerciale. Les délégués à Londres devront appuyer les réformes qui auraient pour but les examens et les octrois de diplômes.

La question du service rapide souleva une discussion animée. M. Dupré proposa, secondé par M. Lavoie, que, vu les progrès considérables du commerce du Canada, en général, et de la Province de Québec en particulier, il est urgent d'établir une ligne rapide qui sera subventionnée par les gouvernements anglais et Canadien. Les vaisseaux de cette ligne devront avoir une vitesse d'au moins 20 nœuds, et un tonnage de 10,000 tonnes. Après une discussion très intéressante la résolution est adoptée, M. Dupré ayant consenti à abandonner ses prétentions au sujet du tonnage, qui, selon lui, aurait dû